



REPUBLIC OF CAMEROON

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'OUEST

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

SECRETAIRE GENERAL DE LA REGION



REPUBLIC OF CAMEROON

.....
PEACE-WORK-FATHERLAND

.....
WEST REGION

.....
PRESIDENT OF THE WEST REGIONAL COUNCIL

.....
REGIONAL GENERAL SECRETARY

DECISION REGIONALE N°24 /DR/RO/PCR/SG/2023 du 14 AVR 2023

PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 2 DES PROJETS OBJETS DU DOSSIER DE CONSULTATION N° 03/RO/PCR/CIMP-BEC/2023 DU 31 MARS 2023 SUIVANT A LETTRE N°01250/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBE/EPJ DU 17 MARS 2023 DE MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS

AUTORISANT LA PASSATION EN PROCEDURE D'URGENCE DE GRE A GRE DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE MODIFICATION POUR INTEGRER LE STADE DE HAND- CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DANS LA VILLE DE BAFOUSSAM, REGION DE L'OUEST (LOT1), ET LES TRAVAUX DE FINITIONS DES TRAVAUX DE LA RENOVATION DE CERTAINS BATIMENTS DE L'HOPITAL DE DISTRCIT DE PENKA-MICHEL (LOT 2), DEPARTEMENT DE LA MENOUA.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'OUEST

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

- Vu La Constitution ;
Vu La loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu L'Arrêté N° 000452/O/MINDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de FOCKA FOCKA Jules Hilaire comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
Vu La Décision Régional N° /DR/RO/PCR/SG les 2021 portantes constatations de la Commission interne de passation des Marchés de la Région de l'Ouest ;
Vu Le rapport d'analyse des offres par la commission ah doc du Jeudi 13 Avril 2023 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise COMPLEX OMEGA 4C CAM CONSTRUCTION, BP : 15413 YAOUNDE, TEL : 677 57 40 37 / 698 95 00 51 est attributaire des lots 1 et 2 des projets objets du DOSSIER DE CONSULTATION N° 03/RO/PCR/CIMP-BEC/2023 DU 31 MARS 2023.

REGION DE L'OUEST

BP. 1112 Bafoussam - Tél : 237 628 424 258

- POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE MODIFICATION POUR INTEGRER LE STADE DE HAD- CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DANS LA VILLE DE BAFOUSSAM, REGION DE L'OUEST (LOT1), ET LES TRAVAUX DE FINITIONS DES TRAVAUX DE LA RENOVATION DE CERTAINS BATIMENT DE L'HOPITAL DE DISTRCIT DE PENKA-MICHEL (LOT 2), DEPARTEMENT DE LA MENOUA.

ARTICLE 2 : Les montants d'attributions sont fixés à :

- Lot1 : 177 172 360 (cent soixante-dix-sept millions cent soixante-douze mille trois cent soixante) Francs CFA ;
- Lot 2 : 111 925 348 (cent onze millions neuf cent vingt-cinq mille trois cent quarante-huit) Francs CFA ;

ARTICLE 3 : Les délais d'exécution des travaux sont de 07 (sept) mois pour le lot 1 et 6 mois pour le lot 2.

ARTICLE 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera en français et anglais.



AMPLIATION

- MINMAP/MINDEVEL/MINFI/YDE
- GRO/BFSAM
- DR/MINMAP/OU
- ARMP/OU
- PRESIDENT/CIPM/RO
- CHRONO.